

MOTION RELATIVE A L'ALLOCATION LOGEMENT POUR L'ACCESSION ET A L'ECONOMIE DE L'ARTISANAT DU BATIMENT

Rassemblés devant la Préfecture de La Réunion le 1^{er} mars 2018, les artisans, les petites entreprises du bâtiment et leurs salariés intervenant sur le champ de la construction du logement social en secteur diffus et groupé, accompagnés des familles possédant un projet de logement social et/ou d'amélioration de leur habitat, expriment, par la voie de leurs représentants respectifs, leurs inquiétudes et revendications concernant la suppression de l'allocation logement pour l'accession.

Domages collatéraux de la suppression de l'allocation logement pour l'accession

- 500 entreprises sacrifiées ;
- 2000 emplois directs menacés ;
- 51 M€ de chiffre d'affaires / an en moins ;
- 1400 logements ne pourront pas aboutir faute de l'aide de l'Etat ;
- Arrêt des opérations de résorption de l'habitat insalubre faute d'équilibre financier ;
- Fin des parcours résidentiel et d'accession à la propriété pour les ménages les plus modestes ;

Des entreprises de proximité, des salariés et des familles sacrifiés

Les petites entreprises artisanales du bâtiment et leurs salariés sont exposés à une concurrence de plus en plus sévère dans un secteur qui enregistre une baisse d'activité depuis 2009.

Si ces acteurs s'organisent pour répondre aux défis que pose la mutation économique actuelle, ils dénoncent cependant la suppression de cette mesure dont l'impact est considérable et violent sur la production de logements en accession sociale et très sociale, sur la politique de l'amélioration de l'habitat, sur les opérateurs qui les mettent en œuvre, sur les familles les plus modestes et, bien entendu, sur les entreprises qui interviennent sur ce créneau de marché.

Ils regrettent l'acharnement politique à déstabiliser leur économie de proximité, laquelle a encore du mal à se relever de l'effondrement du marché de la construction privée avec la fin, depuis l'année 2008, de la défiscalisation sur le logement libre dont les effets ont été dévastateurs pour les entreprises et les emplois.

Ils déplorent cette décision maladroite dont les principales conséquences sont un affaiblissement de la vitalité de leur entreprise, lequel les expose à une forte probabilité de défaillance, et la disparition de plusieurs centaines d'emplois formés depuis longtemps pour intervenir sur ce type de marché.

A ce titre, ils soulignent qu'ils sont 500 petites entreprises et 2000 salariés directement condamnés à disparaître du simple fait de la suppression de l'aide au logement à l'accession. Pour mémoire, au seul titre de l'année dernière, 557 entreprises du bâtiment ont cessé leur activité, soit près de 11 entités en moyenne par semaine contre 7 en 2016.

Les entreprises artisanales du bâtiment et leurs salariés ne comprennent pas la suppression de l'APL accession qui constitue un levier de « solvabilisation » des ménages à bas revenus (70% des familles ont un revenu inférieur au SMIC) pour accéder à la propriété et à l'amélioration de leur habitat.

Pour les ménages modestes, la suppression de l'allocation logement pour l'accession est une injustice dans un département qui possède un des taux de pauvreté le plus élevé de France.

Les familles déclarent vivre cette décision comme un véritable drame qui vient casser leurs projets de vie souvent construits depuis 10 à 15 ans ; elles regrettent la méthode brutale de cessation de cette aide menée sans concertation avec elles ; celle-ci les exclue de facto de l'accession à la propriété et les condamne à vie au statut de locataire.

Il est rappelé que l'allocation logement pour l'accession est l'une des aides les plus efficaces et vertueuses inventée par la Nation. Efficace, car elle est directement versée à la banque prêteuse par la CAF et vient donc réduire la mensualité de crédit de 25 % en moyenne et jusqu'à 50 % dans certains cas tout en diminuant le taux d'endettement des ménages. **Vertueuse, car grâce à la solidarité, la République permet aux plus nécessiteux d'accéder à la propriété.**

Les Représentants respectifs des petites entreprises, salariés et familles précisent qu'entre 2012 et 2016, 3000 ménages ont bénéficié d'un prêt « solvabilisé » à hauteur de 60% par l'allocation logement accession, pour un total de prêts de 24 à 26 M€ / an permettant de financer des investissements compris entre 42 à 46 M€ / an.

Ils rappellent que la disparition de cette aide, laquelle ne constitue nullement une économie pour l'Etat, n'a jamais fait l'objet d'une véritable pesée économique et sociale pour comprendre ses conséquences sur la politique du logement et de la construction dans un département rongé par un chômage de masse et un niveau de pauvreté et de violence excessif.

Dans ces conditions, les entreprises artisanales du bâtiment, les salariés et les familles précisent que dans une économie du bâtiment dégradée et atrophie, ils ne peuvent accepter qu'ils soient, au nom de la sacro-sainte réduction du déficit public, les victimes d'une décision arbitraire qui ne permet pas de contribuer à une politique de logement social et très social dynamique dont le département a grandement besoin pour loger les plus nécessiteux.

En conséquence

En matière de cohérence de politique du logement à La Réunion, de développement et de pérennité des entreprises de proximité et de la lutte contre l'habitat insalubre ils demandent :

- le respect des engagements pris par le Gouvernement dans le plan logement outremer du 26 mars 2015, notamment le développement des parcours résidentiels et l'accession sociale à la propriété ;
- de rétablir pour La Réunion et l'outremer le régime de l'APL Accession pour
 - faciliter l'accession sur les Logements Evolutifs Sociaux groupés et Diffus,
 - permettre de mener à terme les projets d'amélioration, de vente des Prêts Sociaux Location Accession, des achats des logements sociaux et des Logements Locatifs Très Sociaux par des locataires,
- de sanctuariser ces aides de telle sorte à garantir aux ménages modestes l'accession à la propriété et à l'amélioration de leur habitat.

Cyrille RICKMOUNIE
Président de la CAPEB

Bernard SIRIEX
Président de la FRBTP

Ibrahim PATEL
Président de la CCIR

Erick FONTAINE
Administrateur de la CNL

Bernard PICARDO
Président CMA

Johnny LAGARRIGUE
Secrétaire Général de la Cfdt BTP

Jacky BALMINE
Secrétaire Général de la CGTR BTP